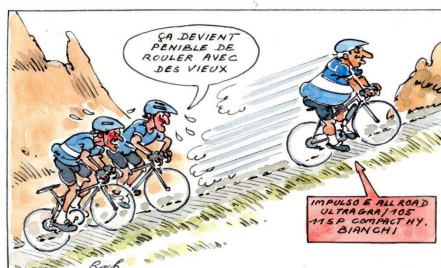


Cadeaux promo : page 7



Les vélos à assistance électrique page 4-5



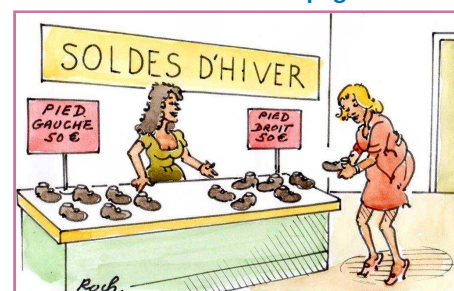
Après la foire : page 6



Le nutriscore : page 8



Les soldes d'hiver : page 9



Édito

page 3

Consommons... mais

Achats

page 4 –5

Les vélos électriques

Les assurances

Après la foire

page 6

Signer c'est s'engager

Comment berner le consommateur

Comment contourner la loi

Histoire des adhérents

page 7

Les Cadeaux promos

Bracelet incompris

Pas tous des pigeons

Qualité nutritionnelle

page 8

Le Nutriscore pétition européenne

Les achats en vrac

Commerce

page 9

Carte bancaire

Les soldes d'hiver

Jouons un peu

Les mots croisés

page 10

Les chiffres utiles

page 12



*Nos bureaux seront fermés
pour les fêtes de fin d'année
du 25 décembre au 1er janvier*



Offrez une adhésion à l'UFC Q C de Caen

à vos proches, à vos amis, à vos voisins,

Cotisation annuelle + abonnement bulletin local en ligne : 30 €

Le bénéficiaire sera informé de votre cadeau .

Etre adhérent à la première association de consommateurs de France c'est :

- être bien informé sur ses droits,
- être aidé et défendu en cas de litige,
- être représenté dans les instances locales pour défendre vos intérêts.

Plus d'adhérents c'est nous donner plus de force pour informer les consommateurs, les défendre, les représenter.

Pour l'adhésion à offrir, voir encart

Tous les bénévoles
de l'association
UFC QUE CHOISIR de CAEN
vous souhaitent un
joyeux Noël
et
une bonne Année 2020





Jackie BAUCHER Présidente
de l'UFC Que Choisir de Caen

Consommons ... oui mais...

Décembre, frénésie des achats, cadeaux, repas des fêtes. Janvier, les soldes, puis au fil des mois les Salons, de l'Habitat, des Camping cars, du Mariage, puis la Foire internationale de Caen, publicités alléchantes, des promotions, des ventes privées et maintenant le Black Friday qui nous vient des États-Unis.

Les commerçants ne manquent pas d'idées pour nous inciter à consommer mais nous proposent-ils vraiment de bonnes affaires ? Si la vente des soldes est bien encadrée par la loi, il n'en est pas de même pour toutes ces autres propositions de vente. Dans ses colonnes Que Choisir alerte régulièrement sur les faux rabais pratiqués en particulier par le e-commerce.

Dans ce bulletin, nous relatons les mauvaises pratiques commerciales de certains commerçants de la Foire de Caen. Pratiques récurrentes à chaque foire ou salon, particulièrement sur les achats concernant les travaux d'économies d'énergie. Il serait bien que les organisateurs de ces événements en prennent conscience pour ne pas entacher la réputation de ces événements.

Nous voulons aussi consommer des produits alimentaires de bonne qualité nutritionnelle, pour mieux les trouver dans nos magasins, exigeons de la Commission européenne de rendre le Nutri-score obligatoire.

Soutenons l'action des associations des consommateurs européens en signant la pétition de Que Choisir.

Consommons bien et soyons vigilants.



UFC Que Choisir de Caen

19, Quai de Juillet
14000 Caen

Tél. 02.31.86.32.54

Courriel : contact@caen.ufcquechoisir.fr

- ♦ Association Loi 1901 à but non lucratif, dirigée par des bénévoles
- ♦ **Présidente et directrice des publications** : Jackie BAUCHER
- ♦ **Vice-Président** : Daniel TIRARD
Denis ALIX
- ♦ **Trésorier** : Claude BERGER-FREMY
- ♦ **Trésorier-adjoint** : Claude RILLARDON
- ♦ **Secrétaire** : Anne FAUVEL
- ♦ **Administrateurs** : Guy BERNAGOU, Francine BORDIER, Daniel BOUCHARD, Gérard CORSET, Laurent CROISON, Jean DUMORTIER, Michèle FOURNIER, Jean-Marc GENDREAU, Béatrice MILLET, Yves RONFARD.

♦ Bulletin réalisé sans publicité

La reproduction en totalité ou en partie des textes de ce journal est autorisée sous réserve de la mention d'origine.

Leur utilisation à des fins publicitaires est strictement interdite.

Ont participé à ce numéro :

J. Baucher, F.Bordier, M.T Barrellier.

Illustrations : Robert Rochard

Impression : Atelier K, 5 rue Paul Toutain
14000 Caen

Distribué par nos soins

Commission paritaire :
0520 G 82583

ISSN 1623-4073



Papier recyclé

Vélos à assistance électrique (VAE)

La vente des VAE (vélo assistance électrique) a explosé en quelques années et le prix aussi. Pour mieux choisir le vélo de vos rêves, UFC QC a enquêté (revue n°581 juin 2019). Avant de vous lancer dans cet achat conséquent voici quelques points à examiner de près.

L'enquête a montré que les enseignes spécialisées sont les championnes du conseil, les prix y sont plus élevés et les vélos plus haut en gamme.

Choisir son modèle

Quelle utilisation ?

Trajet quotidien, ballade, sport, vtt, route.

Quel prix ?

C'est moins cher dans les grandes surfaces mais le SAV peut s'avérer plus coûteux pour un vélo à 500 €. Pour des conseils spécialisés, une utilisation quotidienne, mais un prix nettement supérieur c'est plutôt l'enseigne spécialisée.

Définir la priorité

Quel type d'assistance ?

➤ Pour les plus sportifs :

Assistance au pédalier : Les sensations sont proches d'un vélo classique mais avec le confort en plus. Plus on force sur les pédales plus l'assistance est active. En plus ce système placé sur le pédalier présente l'avantage d'équilibrer le vélo et possède une plus grande autonomie.

à noter : Ce système serait plus sujet aux pannes si le cycliste n'utilise pas les vitesses à bon escient. Le démarrage au feu avec un grand développement peut entraîner une usure prématurée du moteur, de la chaîne, et des pignons.

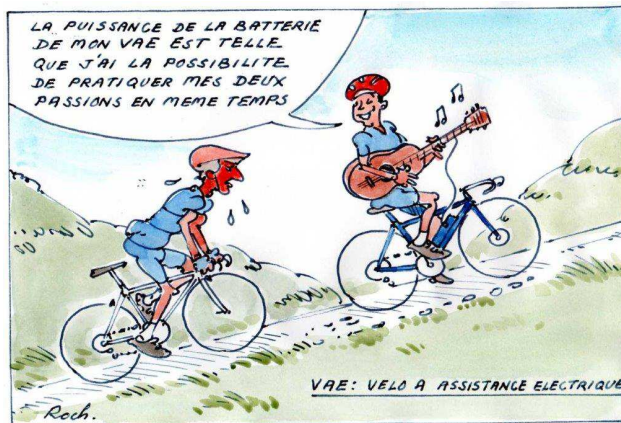
L'assistance ne fonctionne plus au delà de 25km/h. Après ce sont les mollets.

➤ Pour les moins sportifs :

Assistance au moyeu : C'est l'idéal en milieu urbain. Dès le premier coup de pédale l'assistance est à son maximum mais l'autonomie s'en ressent. Pour économiser la batterie sur la durée on peut régler l'assistance et jouer sur les vitesses.

Les points à vérifier

La batterie : Vérifier que son installation et son retrait sont aisés et rapides. Miser sur la qualité. Les batteries coûtent entre 300 et 500 euros selon leur capacité. L'autonomie peut dépendre du poids transporté (cycliste, enfant etc..) Entre 300 et 600 Watt/heure (Wh) plus le chiffre est élevé plus l'autonomie sera grande.



Il faut surtout tenir compte d'un deuxième chiffre : Ampères heure, une batterie de 8Ah tiendra moins longtemps qu'une batterie de 14Ah.

Le couple : Plus le couple est élevé plus la sensation de facilité est grande. Il s'exprime en newton-mètres (Nm). À regarder de près si vous utilisez votre vélo en zone vallonnée ou en montagne. Le couple peut aller de 15 à 85Nm.

Le poids : 7 kg en plus pour un VAE, mais ce surplus est compensé par l'assistance et ne ressent pas.

Préférer les boutiques où on peut essayer le vélo en extérieur durant 30 mn, après une bonne côte vous saurez à quoi vous en tenir

Les freins : Les VAE roulant jusqu'à 25km/h avec un poids >à 24kg, un bon système de freinage est indispensable. 4 types de freins équipent les VAE : les freins mécaniques à patins ou à disque et les freins hydrauliques à patins ou à disque. Sur ces derniers il faut purger le circuit et changer les garnitures 1 à 2 fois/an surtout en milieu urbain.

L'antivol : Dissuader les voleurs en retirant la batterie lorsque le vélo est garé en espace public (sans batterie ce vélo est moins intéressant) et utiliser de préférence 2 antivol en attachant le cadre à un point fixe (parking à vélo). Dans notre enquête sur les antivol, peu de dispositifs résistent longtemps à une tentative de vol.

Faire l'acquisition d'un vélo électrique reste très cher mais d'après l'enquête de Que Choisir cela s'amortit en 2 ans pour une utilisation quotidienne vu que l'on ne prend pas la voiture et les transports.

Si on veut quelque chose de fiable et durable, les magasins spécialisés sont mieux cotés que les grandes surfaces car ils offrent souvent

Suite vélos ...

un bon service après vente (conseils, entretien, réparation, pièces détachées, SAV) et la possibilité d'essayer le vélo en extérieur durant 30 mn avant d'acheter.

Les conseils du vendeur, l'entretien, le suivi, et les révisions annuelles ont un coût.

Pour une utilisation quotidienne mieux vaut y mettre le prix : Selon l'enquête de Que Choisir les prix varient de 1263€ à 2127€ Que Choisir numéro 581 juin 2019

Débridage des VAE

Les vélos dont l'assistance perdure au delà de 25km/h sont des vélos débridés et ne sont pas autorisés à circuler sur les pistes cyclables.

Vous risquez une amende de 375€. Si vous ne possédez pas de casque moto, de gants (homologués), d'assurance. 3750 € d'amende.

En cas de défaut d'assurance, les conséquences peuvent être graves en cas de préjudice causé à une personne.

En utilisant ce type de cyclomoteur, vous n'êtes pas autorisé à rouler sur les pistes cyclables. (150 € d'amende)



à savoir

Il est interdit d'attacher un vélo au mobilier urbain (panneau de signalisation) cette loi est peu appliquée mais un employé zélé pourrait verbaliser

L'assurance pour les vélos électriques

Non obligatoire pour un vélo, cependant faut-il souscrire une assurance individuelle accident ?

En cas d'accident ou chute, l'assurance "multirisque habitation" assure en responsabilité civile pour les dommages à autrui corporels et matériels.

Vous êtes victime

En tant que cycliste, si vous êtes blessé lors d'un accident de la circulation impliquant un véhicule à moteur (voiture, scooter...), vous serez indemnisé intégralement par l'assureur du responsable de l'accident.

Vous êtes la cause

Vous provoquez un accident en conduisant votre vélo, si vous ne disposez d'aucune assurance *responsabilité civile*, vous devrez assumer personnellement la réparation des dommages que vous avez générés.

Pas de responsable

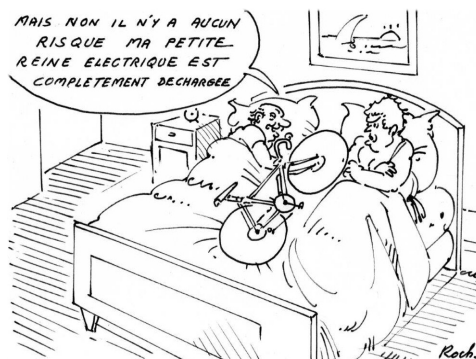
S'il n'y a aucune personne responsable de l'accident, la prise en charge de vos dommages dépendra de vos assurances personnelles.

Assurance facultative

Vous pouvez souscrire des assurances facultatives pour garantir les dommages que vous ou votre bicyclette pouvez subir, mais aussi ceux que vous pouvez causer (votre responsabilité civile).

Vous pouvez souscrire une assurance *individuelle accident* qui peut prévoir notamment :

- des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail,
- le remboursement de frais de soins,
- le versement d'un capital en cas d'invalidité ou de décès.



Le vol ou les dégradations d'un vélo ne sont indemnisés que dans des conditions très restrictives par les contrats d'assurance *classique*.

Il est important de vérifier les clauses du contrat car certains excluent la garantie d'un vélo à assistance électrique ou les vélos dont la valeur dépasse un certain montant.

Pour garantir ce risque, vous pouvez souscrire un contrat spécifique, *multirisque-bicyclette* qui garantit notamment le vol et les dommages survenus à votre vélo par suite d'un accident ou d'une chute sans tiers.

Donc pour s'assurer le conseil est de prendre une assurance "spécial bicyclette" mais cela s'ajoute au prix du vélo. Toutefois certaines assurances refusent de prendre en charge les vélos électriques ou ceux dont le montant est très élevé.

APRÈS LA FOIRE

Suite de la polémique des commerçants de la Foire de Caen, mécontents des conseils de l'UFC QC de Caen paru dans Liberté, à propos de l'affichage des conditions de non rétractation d'une commande signée à la foire. Quelques exemples de consommateurs mécontents reçus dès la foire terminée.

Signer c'est s'engager,

Cela vaut pour le consommateur mais aussi pour le professionnel.



Madame B. se rend à la Foire de Caen pour obtenir des devis. Elle a l'intention de faire un ravalement de façade sur sa maison.

Dans une allée elle se laisse aborder par un vendeur de chez TECHNITOIT. Après de longues, très longues discussions le vendeur lui propose de signer un bon de commande.

Madame B. adhérente et bien informée sait que sur une foire on ne peut pas se rétracter.

Elle demande alors que la formule « on ne peut pas se rétracter » soit modifiée en rayant le « ne » et le « pas » ce que le vendeur accepte et contresigne la modification.

Deux jours plus tard Madame B. après réflexion, envoie sa rétractation par LRAR. En réponse, TECHNITOIT accepte la résiliation mais conserve l'acompte à titre de pénalité.

Par lettre, l'UFC QC de Caen demande au Directeur de cette entreprise d'honorer sa signature. Le bon de commande est résilié et l'acompte remboursé.

Comment berner le consommateur,

Monsieur D. se promène à la Foire de Caen, il a une vague idée de travaux de démolissage sur son toit.

Alpagué par un vendeur de chez TECHNITOIT il croit signer un devis puisqu'une visite technique est prévue.

Après la visite technique il se ravise et envoie sa lettre de rétractation. La réponse est : nous acceptons la résiliation si vous nous versez une pénalité de 30 %.

A l'étude de son bon de commande, on peut constater que la formule de non rétractation est bien inscrite mais ce bon de commande se présente sous forme d'un 4 pages. Il est présenté ouvert au consommateur, avec les conditions de la commande, le financement, la date, la signature.

Alors on signe et ce n'est que lorsqu'on le referme que l'on peut lire la formule de non rétractation. **Trop tard.**

Suite à la lettre de l'UFC QC de Caen, menaçant d'une plainte pour pratique commerciale déloyale, TECHNITOIT annule le contrat et sa demande de pénalité.

Sur le forum de Que Choisir, nous constatons que c'est une pratique habituelle de cette société d'accepter la résiliation d'un bon de commande mais de conserver l'acompte ou de demander des pénalités. C'est une manière facile de gagner de l'argent.

Comment contourner la loi

Pas de droit de rétractation sur foires et salons sauf en cas d'achat à crédit.

Des vendeurs peu scrupuleux (pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, chaudières, ballons d'eau chaude, isolation) ont mis au point leur stratégie pour empêcher le client de faire jouer son droit de rétractation du crédit affecté, ce qui permet d'annuler un contrat signé sur la foire.

Après 1 à 3 heures de discussion faisant miroiter des économies énergétiques fabuleuses, il est question de crédit bien sûr (contrats de 20 000 à 40 000 euros). Un bon de commande est signé ainsi qu'une offre préalable de crédit.

Le vendeur dit que les documents du crédit seront envoyés dans les jours à venir car cela dépend de l'acceptation ou non du dossier. Mais sur le contrat il coche la case "au comptant".

Le client ne « bronche pas » et attend ... :

Il reçoit très tardivement, au delà de 2 semaines, les documents concernant le crédit affecté, datés au jour de la signature à la foire du contrat de vente de la pompe à chaleur ou autre.

Il est alors trop tard pour faire valoir son droit de rétractation. Il est obligé de poursuivre le contrat ou de payer des pénalités de rupture. Dans certains cas une étude approfondie des documents peut aboutir à une résiliation du contrat.

Cadeaux promo

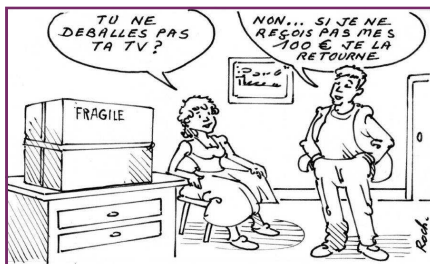
Monsieur G. se rend dans une grande surface pour acheter un réfrigérateur. Le choix est grand et il est tenté par un appareil SAMSUNG d'autant qu'une pancarte promotionnelle est bien en vue sur l'appareil.

« SAMSUNG – N'IMAGINEZ PLUS, FONCEZ ! - Jusqu'à 100 € remboursés »

Promo confirmée par le vendeur qui lui remet les modalités de participation.

Monsieur G. achète et dès le lendemain envoie par LRAR son bulletin de participation avec tous les documents requis suivant la procédure indiquée.

Ne recevant aucun remboursement il porte sa réclamation sur la plateforme téléphonique indiquée et la réitère à 12 reprises à raison d'un appel par mois depuis une année.



A ce jour, il n'a reçu aucune réponse. Un courrier de l'UFC est resté aussi sans réponse. La DDPP saisie se désintéresse de ce sujet.

Sur les forums d'associations de consommateurs des centaines de refus de remboursement concernant les opérations promotionnelles mises en œuvre par SAMSUNG sont rapportées. Ce n'est pas le seul, d'autres marques procèdent ainsi.

L'argument principal du refus de remboursement est un dossier incomplet. Facile à dire mais comment faire la preuve que le dossier envoyé est bien complet.

Fallait-il prendre un huissier pour faire constater que les justificatifs mis dans l'enveloppe sont bien ceux demandés.

Alors, achetez le produit qui vous convient, avec ou sans promo, et ne croyez pas trop au Père Noël.

Bracelet non compris

On m'a offert une jolie montre en insistant sur le fait qu'elle est garantie chez un bijoutier.

Puis quelques mois plus tard le fermoir du bracelet s'est cassé.



Je me suis rendue à la bijouterie et là, j'apprends que c'est juste le mécanisme qui est garanti pas le reste.

QC : Lorsqu'un objet est garanti, il est prudent de demander les conditions écrites. Aussi bien pour une montre que pour une automobile.

Une garantie peut être proposée par le vendeur ou le fabricant. Cela s'appelle une garantie commerciale.

Elle est facultative

Elle peut être gratuite ou payante

Elle s'ajoute aux garanties légales obligatoires qui sont la garantie légale de conformité et garantie des vices cachés

Pas tous des pigeons

« Mme B nous écrit :
« Ils prennent pour des pigeons et je me demande s'ils n'ont pas raison.

Je passais en voiture devant le garage Fiat de la Bijude lorsqu'une affiche m'a "sauté" aux yeux.

**Voiture dite "comme neuve" ..
Le pare brise recouvert d'un énorme chiffre « 4000 Euros ».**

Je me suis arrêtée car à ce prix là on a que les roues.

Comme je me suis approchée du véhicule (fiat 500) un vendeur a surgi de nulle part. "Je peux vous donner des rensei-

gnements mais il faut entrer dans le garage pour voir le dit véhicule".

Et nous voilà devant une superbe petite voiture (déjà immatriculée) mais 0 km donc dite neuve, toutes options.

Et là, la désillusion arrive!!!

En fait je n'ai pas vu le petit signe "moins" devant les 4000 € : ce n'est que la remise.

Le prix en vrai c'est 11985 € avec la remise.

Donc on m'a fait perdre mon temps car si j'avais vu le prix qui

est effectivement affiché sur le véhicule en petit derrière les 4000 € et qui est de 15985 €, je ne me serais pas arrêtée.



« Quand les prix seront-ils affichés de façon que le consommateur ne soit pas induit en erreur au premier regard ? »

NUTRI-SCORE



Pourquoi NUTRI-SCORE

La mauvaise qualité nutritionnelle d'un trop grand nombre d'aliments industriels est une des principales causes du taux élevé d'obésité, de maladies cardiovasculaires et de diabète.

La complexité des tableaux de chiffres réglementaires européens figurant sur les emballages aboutit à ce que 82 % des consommateurs ne les comprennent pas et ne puissent déjouer les pièges des stratégies et allégations marketing...

Face à la diversité de l'offre alimentaire, le Nutri-Score permet de simplifier la lecture et la compréhension de l'intérêt nutritionnel d'un aliment en un coup d'œil.

Plusieurs études nationales et internationales ont d'ailleurs souligné que le Nutri-Score était l'étiquetage nutritionnel simplifié le plus efficace pour que les consommateurs puissent être pleinement acteurs de leurs choix pour un équilibre nutritionnel au quotidien.

UFC QC demande à la Commission européenne d'imposer l'étiquetage simplifié « Nutriscore » sur les produits alimentaires, pour garantir une information nutritionnelle de qualité aux consommateurs européens et protéger leur santé.

Alors, pour savoir ce que nous mangeons, protéger notre santé, et inciter les industries à améliorer la composition de leurs produits, ensemble, exigeons de la Commission européenne de rendre le Nutri-Score obligatoire.

Nous comptons sur votre mobilisation



Signez la pétition

Sur notre site <https://caen.ufcquechoisir.fr/> rubrique nutrition, nutriscore et visionnez la vidéo parodie « Savez-vous ce que vous mangez ? »

** A noter que le numéro de carte d'identité devra être communiqué lors de la signature. Il s'agit d'une exigence de la législation française pour permettre aux autorités d'en vérifier l'authenticité..*

Acheter en vrac

Les silos de vrac sont apparus dans de nombreuses enseignes et les consommateurs ont même la possibilité d'apporter leurs propres boîtes afin de réduire les emballages.

Fruits et légumes frais, pâtes, riz, lentilles, céréales, sucre, farine, fruits secs, vin, café, produits d'entretien... L'achat de produits en vrac séduit de plus en plus de consommateurs voulant consommer plus responsable.

Comment peser correctement les produits ?



Sur les balances en libre-service, il doit être possible de tenir compte du poids du matériel d'emballage (bocal, boîte, barquette...).

Pour cela, vous devez « faire la tare » : il s'agit de faire afficher à la balance la valeur « 0 » avec le contenant vide en appuyant sur la touche « tare », afin de le déduire du poids brut.

Après son remplissage, vous obtiendrez ainsi le poids net qui sera payé à la caisse.

À savoir : Les balances doivent être munies d'une vignette verte comportant la mention « instrument reconnu conforme » et une date de validité.

FRAUDE CARTE BANCAIRE

Du nouveau pour les victimes de « phishing » « hameçonnage »

Le phishing consiste, pour des personnes malveillantes, à envoyer des courriels frauduleux en se faisant passer pour une personne ou un organisme connu. (CAF, EDF, impôts). Le but est de récupérer des mots de passe de comptes bancaires ou cartes bancaires pour détourner des fonds.

Que faire si on est victime de cette manipulation ?

Contactez immédiatement sa banque pour faire opposition à la carte bancaire, contester les opérations de débit survenues sur le compte et réclamer le remboursement intégral des sommes prélevées. Confirmer dès que possible par LRAR.

La banque doit-elle rembourser les clients victimes de phishing ?



Si l'opération frauduleuse a eu lieu **depuis le 14/09/2019**, la banque doit rembourser son client, sauf agissement frauduleux de sa part, s'il n'y a pas eu d'authentification forte du paiement (le système 3D Secure n'est plus suffisant depuis le 14/9/19).

Si l'opération frauduleuse a eu lieu **avant le 14/09/2019**, la banque doit rembourser les sommes dérobées à son client, sauf si elle apporte la preuve que son client a agi frauduleusement, ou a fait preuve d'une négligence grave établie par la banque.

Pour la Cour de cassation, le juge doit donc vérifier, au cas par cas, si en répondant à un courriel, le titulaire d'une carte bancaire peut s'apercevoir ou non de son caractère frauduleux et demande aux juges :

- d'apporter la preuve de la négligence grave du titulaire de la carte,
- de rechercher si l'utilisateur d'un service de paiement « n'aurait pas pu avoir conscience que le courriel qu'il avait reçu était frauduleux » et si « en permettant à un tiers de prendre connaissance du code 3D Secure, cela ne caractérisait pas un manquement, par négligence grave, à ses obligations »

Le titulaire de la carte qui agit avec une négligence grave doit supporter toutes les pertes occasionnées par des opérations de paiement non autorisées.

Les soldes d'hiver 2020 du mercredi 8 janvier 2020 au mardi 4 février 2020

C'est un arrêté du 27 mai 2019 qui fixe désormais les dates et les heures de début des soldes ainsi que leur durée.

Les dates des soldes du commerce en ligne ou vente à distance (e-commerce) sont alignées sur les dates nationales du commerce traditionnel, quel que soit le lieu du siège de l'entreprise. Sur Internet, les articles achetés en soldes, bénéficient aussi du droit de rétractation de 14 jours à compter de la vente.

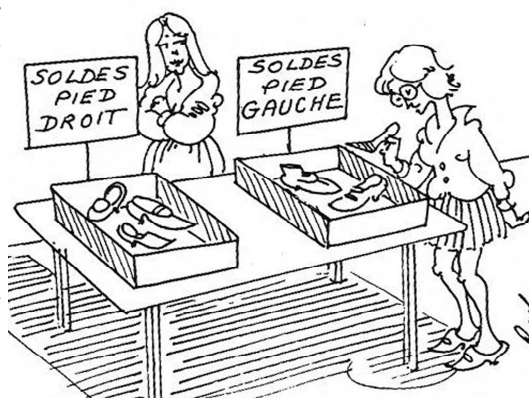
L'acheteur pourra ainsi échanger son article ou être remboursé, sans pénalité et sans avoir à justifier sa décision.

La mention « article ni repris ni échangé » est-elle valable en période de solde ?

Concernant les magasins physiques, le vendeur peut à titre commercial accepter de reprendre ou d'échanger l'article si vous

changez d'avis (par exemple si la taille, la coupe ou la couleur ne vous plaisent pas).

Il s'agit souvent d'un argument commercial affiché en magasin.



Mais sachez qu'en période de soldes, le vendeur peut tout à fait restreindre ou mettre fin à ce geste commercial, dès lors qu'il complète son affichage habituel sur la possibilité d'une reprise/échange en y excluant les produits soldés.

Un produit soldé bénéficie-t-il des mêmes garanties ?

Que l'article soit soldé ou non, les règles en matière de garanties sont les mêmes : garantie des vice-caché, garantie de conformité.

La garantie du vendeur n'est pas obligatoire, le commerçant est tenu d'échanger ou de rembourser un article en cas de vice caché (défaut de fabrication...).

Le commerçant doit également répondre des défauts de conformité de l'article vendu, qui sont présumés exister antérieurement à la vente, s'ils apparaissent dans un délai de 2 ans à compter de la date de la livraison du bien.

ex : Le téléviseur ne capte pas les chaînes de la TNT...).

Habituellement, les produits en vente bénéficient d'une garantie commerciale attribuée par le vendeur, garantie que le vendeur peut tout à fait décider de ne pas attribuer pendant les périodes de soldes.



HORIZONTALEMENT

A - Rangées de sièges. Glisseras

B - Course de bateaux. Faisceau. Peut être électrique..

C - Coupant. Enceinte. Infinitif.

D - Sujet intéressant. Au secours. Passer au four.

E - Symbole métallique. Donnera du plaisir.

F - Situées. Ventilions.

G - 576 m en Chine. Indiens d'Amérique. Possessif. Chanteur sportif.

H - Pour la France. Monnaie bulgare. Troisième en gamme.

I - Pour le calcul du cercle. Gauche droite sur la carte. Image 3D de l'intérieur. Versus.

J - Relatif à l'un des 5 sens. Pareilles.

K - Courroux d'enfant. Pour Monsieur. Quart d'Aquitaine. Bramér.

L - Polos. 14ème lettre grecque.

M - Jeune saumon partant pour la mer. Fournira les souliers.

N - Couleur de chasseur. Pension de bêtes. Paresseux à trois doigts.

O - Porterait un coup. Élu raccourci.



GRILLE N° 169

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A															
B															
C															
D															
E															
F															
G															
H															
I															
J															
K															
L															
M															
N															
O															

VERTICALEMENT

1 - Sait d'où il vient. Pronom. Musique de la Jamaïque.

2 - Échouai à l'examen. Fluides composés de molécules gazeuses.

3 - Temps écoulés. Bagarre. Poêles chinoises.

4 - Département de Draguignan. Grosse molécule. Tempête de l'automne 2019.

5 - Quarts d'ans. Liant. Donnât de la couleur.

6 - Double voyelle. Os pour jeu d'enfant. Bon pour tracer.

7 - D'un auxiliaire. Sélénium. Scandium.

8 - Voie de passage. Roulement de tambour. Plutôt rapides. Siffla.

9 - Bénies. Fromage canadien.

10 - Unité de poids. Commune de la Sarthe (la).

11 - Enlevai. Baudet.

12 - Cinquième lettre grecque. Rhumatisme articulaire aigu. Niais.

13 - Gai participe. Réputation. Sable mouvant.

14 - Bière anglaise. Revenu d'activité. Vit tout enterré. Très court.

15 - Mit dans l'ordre. Ferait monter plus haut.

SOLUTION GRILLE N° 168

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A	I	V	R	E		D	E	M	A	R	C	H	A	G	E
B	N	I	E	R	I	O	N	S		A	R	E	C		S
C	T	A	N	G	O	N			A	S	I	L	E	S	
D	E		D	O	N	N	E	U	R		B	E	S	E	F
E	R	A		T	S	E		S	A	C		R			L
F	N	A	S	E		E	C	A	L	E	R		A	R	A
G	E		C	R	U		A	I		P	E	N	N	O	N
H	T	A	O		V	I	R	E	S		A	B	A	T	
I		B	U	E	E	S		N	E	E	S		S	A	S
J	L	A	T	T	E		B	T	S			P		I	N
K	A	N	S	E		N	O		S	A	X	O	N	S	
L	R	D		N	D		U	N	I	E		S	U		N
M	G	O	N	D	A	N	T		O	R		T	E	N	U
N	U	N	E		N	I	A		N	A	G	E	R	A	I
O	E	S	T	E	S		S	U	S		R	E	A	I	T

TOUT RÉPARER DANS SA MAISON



Commandez-le
dès aujourd'hui auprès
de

**l'UFC Que Choisir de
Caen**

30 €

+ frais de traitement et
d'envoi : 4,50 €

soit **34,50 €**

Tout réparer dans sa maison, c'est :

- 312 pages illustrées tout en couleurs
- De multiples projets de bricolage (plomberie, électricité, peinture...)
- Des explications pas à pas pour vous guider
- Des encadrés conseils sur les outils et matériaux à utiliser
- Plus de 400 dessins et schémas très précis
- Un index détaillé, facile à consulter
- Un grand format 19 x 25 cm très pratique à garder à portée de main

☐ Veuillez me faire parvenir un exemplaire du livre « Tout réparer dans sa maison ». Ci-joint un chèque bancaire d'un montant de 34,50 € libellé à l'ordre de l'UFC Que Choisir de Caen.

Nom : Prénom :

Adresse :

À retourner à UFC QUE CHOISIR de CAEN - 19, Quai de Juillet 14000 CAEN

◆ Indice de Révision des Loyers (IRL)

- ◆ 3^{ème} trimestre 2019 : + 1,20%
- ◆ 2^{ème} trimestre 2019 : + 1,53%
- ◆ 1^{er} trimestre 2019 : + 1,70%
- ◆ 4^{ème} trimestre 2018 : +1,74%

Seuils de l'usure

Crédits immobiliers (20 ans et plus)		
Taux fixe	Taux variable	Prêt relais
2,97%	2,47%	3,16%
Autres prêts (crédits de trésorerie)		
inférieurs à 3000 €		21,04%
entre 3000€ et 6000€		12,12%
supérieur à 6000€		5,75%

NB. Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global (TEG) d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

Aide juridictionnelle

Totale : ressources mensuelles inférieures à 1031 €

Partielle : ressources mensuelles inférieures à 1546 €

Les plafonds de ressources pour l'octroi de l'aide juridictionnelle totale ou partielle sont majorés de 371€ pour chacune des 2 premières personnes à charge.

Prix à la consommation Inflation annuelle

Hors tabac	Ensemble des ménages	0,9 %
Avec tabac	Ensemble des ménages	1 %

L'indexation des pensions alimentaires, des rentes viagères, etc... se fait à partir de l'évolution sur 12 mois de l'indice (ensemble des ménages hors tabac).

Taux d'intérêt légal

2nd semestre 2019 : 3,26%

SMIC

Depuis le 1^{er} janvier 2019 :

- taux horaire brut : 10,03 €
- par mois (base 35h semaine) : 1 521,22 €

L'UNION FAIT LA FORCE

Rejoignez l'U.F.C. Que Choisir CAEN

À CAEN 19 Quai de Juillet

- accueil : du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18 h (*documentation, consultation tests, revues*)
- étude des dossiers : *pour les adhérents et sur rendez-vous*

Lundi : construction,

Mardi : téléphonie, internet, banque, voyages

Mercredi : logement, énergies, assurance, banque, sav

Jeudi : logement, construction, eau, automobile,

Vendredi : banque, divers, téléphonie, voyages

À LISIEUX Salle Mosaïc 13 Bd Pasteur

- 1^{er} et 3^{ème} jeudi de 17h à 19h (sauf vacances scolaires)

Pour nous écrire : **UFC Que Choisir de CAEN**
19, Quai de Juillet
14000 CAEN

ou par courriel : contact@caen.ufcquechoisir.fr

Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de Caen

19, Quai de Juillet

14000 CAEN

Tél : 02.31.86.32.54

Web : caen.ufcquechoisir.fr

Dispensé de timbrage **Caen Gambetta**

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 12 décembre 2019

☐ J'adhère à l'UFC Que Choisir de CAEN

☐ Cotisation annuelle 34,00 €

☐ Cotisation duo⁽¹⁾ 10,00 €

☐ Je m'abonne au bulletin local

☐ abonn. bulletin papier 6,00 €

☐ abonn. bulletin en ligne 2,00 €

☐ Je fais un don à l'association

Ouvrant droit à réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant du don

☐ Don

Total

Prix au 01/05/2019

Paiement par chèque ci-joint libellé à l'ordre de l'UFC Que Choisir de Caen.

Nom :

Prénom :

Adresse :

À retourner à UFC QUE CHOISIR de CAEN
19, quai de Juillet - 14000 CAEN

(1) Cotisation valable pour une deuxième personne partageant la même adresse que l'adhérent principal. **Ne pas oublier dans ce cas d'indiquer ses nom et prénom sur une feuille annexe.**

Destinataire



vosre adhésion arrive bientôt à échéance ou est peut-être déjà échue.

Pensez à son renouvellement !



La reproduction en totalité ou en partie des textes de ce journal est autorisée sous réserve de la mention d'origine.

Directeur de la publication : Jackie BAUCHER

Bulletin tiré à 1600 exemplaires

Imprimerie ATELIER K, 5 rue Paul Toutain - CAEN

N° de commission : 0520 G 82583